

**- Contactez les services des concours  
des Ira :**

**Ira de BASTIA**

Quai des Martyrs de la  
Libération - BP 317  
20297 Bastia Cedex  
Tél : 04 95 32 87 00  
[www.ira-bastia.fr](http://www.ira-bastia.fr)

**Ira de METZ**

15, avenue de Lyon  
57070 Metz  
Tél : 03 87 75 44 11  
[www.ira-metz.gouv.fr](http://www.ira-metz.gouv.fr)

**Ira de LILLE**

49, rue Jean Jaurès  
BP 213  
59018 Lille cedex  
Tél. : 03 20 29 87 10  
[www.ira-lille.gouv.fr](http://www.ira-lille.gouv.fr)

**Ira de NANTES**

1, rue de la Bourgeonnière  
BP 82234  
44322 Nantes Cedex 03  
Tél : 02 40 74 34 77  
[www.ira-nantes.gouv.fr](http://www.ira-nantes.gouv.fr)

**Ira de LYON**

Parc de l'Europe Jean Monnet  
BP 72076  
69616 Villeurbanne Cedex  
Tél : 04 72 82 17 17  
[www.ira-lyon.gouv.fr](http://www.ira-lyon.gouv.fr)

Cette rémunération est complétée par des primes et indemnités, qui peuvent atteindre 30 % de la rémunération totale.

Les attachés peuvent accéder, par la voie de la promotion interne, à des fonctions d'encadrement de niveau supérieur : directeurs de préfecture, conseillers d'administration scolaire et universitaire, administrateurs civils, sous-préfets, conseillers de tribunal administratif et conseillers de chambres régionales des comptes...

**> Pour plus de renseignements**

• **Consultez le site**

[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)

Vous y trouverez :

- les brochures sur les concours d'accès aux Ira, qui donnent des informations détaillées sur les conditions à remplir, le déroulement du concours, la nature et le programme des épreuves, les postes offerts aux concours ;
- un service d'inscription en ligne aux concours d'accès aux Ira pendant les périodes d'inscription. Vous pouvez vous inscrire par courrier dans les services des concours de l'un des cinq Ira ci-dessous mentionnés, ou télécharger les dossiers d'inscription ;
- les résultats des concours.

## Concours des Ira

**DGAFP**

COLLECTION  
Ressources Humaines

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES

## Que sont les Ira ?

Il s'agit de cinq écoles d'application à vocation interministérielle, situées à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes. Leur principale mission est d'assurer la formation professionnelle initiale, après concours, des attachés d'administration des différents services de l'Etat.

Les attachés sont des fonctionnaires d'administration générale, chargés de missions variées : gestion des ressources humaines et des moyens matériels, études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, encadrement et animation d'équipes, conduite de projets... Certains attachés "chargés du traitement de l'information - analystes" sont spécialisés dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies.

## Le recrutement par la voie des Ira

Les élèves des Ira sont recrutés par concours, ouverts à des candidats d'origines variées : étudiants de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire, candidats ayant une expérience dans l'administration ou dans un autre secteur d'activité... :

**Le concours externe** s'adresse aux étudiants titulaires au minimum d'une licence ou d'une titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

**Le concours interne** est réservé aux candidats déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou non titulaires), après 4 ans de services publics.

**Le troisième concours** est ouvert aux candidats ayant une expérience d'au moins 5 ans dans le secteur privé, en tant qu'élu local ou en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

## Les concours généralistes

La plupart des postes (600 à 800 postes par an) sont offerts aux trois concours dits «généralistes». Ces trois concours sont organisés conjointement par les cinq Ira et le ministère chargé de la fonction publique. Les candidats seront invités à choisir l'Ira dans lequel ils souhaitent effectuer leur formation au moment de l'inscription au concours. Ce choix sera définitif et ne pourra donc être modifié après la date de clôture des inscriptions. Pour les aider dans leur choix, outre les informations générales qu'ils peuvent obtenir auprès des instituts et sur les sites internet du ministère de la fonction publique et des Ira, les candidats auront connaissance au moment de l'inscription et en temps réel de la ventilation par concours et par institut du nombre des inscrits. Les lauréats sont répartis entre les différents Ira en fonction du choix exprimé lors de leur inscription. Ces concours débouchent, après la formation d'un an dispensée par les Ira, sur des postes d'administration générale.

## Calendrier

Les inscriptions aux concours se font fin octobre pour les concours "généralistes" et "analystes" (épreuves écrites en janvier). Les épreuves écrites ont lieu en janvier-février.

## Les épreuves des concours généralistes

• Pour le concours externe :

- Deux épreuves écrites :

1) une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires,

relations extérieures...);

2) un épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, du droit de la fonction publique, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques, de l'économie ;

- Deux épreuves orales :

entretien de recrutement et une épreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien et russe).

• Pour le concours interne :

- Une épreuve écrite :

(note à partir d'un dossier administratif) et une épreuve orale d'entretien avec le jury accompagnée d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), complété et remis au service organisateur par les candidats admissibles. Ce dossier n'est pas noté.

• Pour le troisième concours :

- Une épreuve écrite :

(note de synthèse sur dossier) et une épreuve orale d'entretien avec le jury accompagnée d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), complété et remis au service organisateur par les candidats admissibles. Ce dossier n'est pas noté.

⇒ Les candidats aux concours interne et au troisième concours peuvent en outre choisir une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien et russe).

## La formation

La formation dispensée dans les instituts régionaux d'administration a pour objectif général de rendre les élèves aptes à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles et à exercer des fonc-

tions de conception, d'expertise, de gestion, de pilotage et d'encadrement d'unités administratives.

La formation à vocation professionnelle prépare les élèves à leurs futures fonctions et leur donne les connaissances pratiques et les compétences nécessaires. Elle comporte un tronc commun qui vise à assurer la maîtrise des compétences communes à tout attaché et une période d'approfondissement dans trois univers professionnels interministériels : administration centrale, administration territoriale de l'Etat et un univers spécifique « éducation nationale ». Chaque cycle alterne enseignements et stage. Le tronc commun est suivi d'un classement intermédiaire établi par le jury qui permet aux élèves de choisir l'univers professionnel à l'issue duquel un classement final par univers est établi prenant en compte pour partie les points obtenus lors du tronc commun.

Pendant la formation, les élèves ont le statut de fonctionnaire stagiaire et perçoivent une rémunération. Leurs résultats sont évalués, au travers d'épreuves de contrôle et par l'appréciation des périodes de stage ; cette évaluation permet aussi d'établir un classement des élèves en fin de formation. Les élèves dont les résultats sont satisfaisants choisissent leur premier poste de travail en fonction de leur rang de classement.

## Rémunération au 1<sup>er</sup> octobre 2009

- Pendant la formation :

environ 1 500 € mensuel brut pour les élèves externes, 1 800 € pour les élèves du concours interne et du troisième concours. Aux traitements s'ajoutent l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités de formation et de stage.

- Après la formation

• Rémunération d'un attaché en sortie d'Ira : 1 732 € brut.

• Rémunération d'un attaché en fin de carrière (attaché principal) : environ 3600 € brut.